

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

A fin 2022, le Graap - Association comptait 240 membres ayant payé une cotisation, le Comité s'est réuni 8 fois durant l'année.

Assemblées régionales

Les séances de l'assemblée régionale de Lausanne ont eu lieu chaque mois. Elles ont porté sur des sujets très variés, tant en lien avec la santé mentale qu'avec la vie en général. Nous remercions Pierre-Bernard Elsig qui est porteur de ce projet.

Délégation auprès d'AGILE.CH

Des membres du comité ont assisté aux 4 séances du Forum romand de politique du handicap d'AGILE.CH. En tant que membre d'AGILE.CH, le Graap-Association était également représenté par des membres de son comité à l'assemblée des délégués et à la conférence des présidents d'AGILE.CH.

Politique sociale

La faîtière Inclusion Handicap a lancé la pétition « Tout droit » demandant au Conseil fédéral de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Ce Protocole facultatif permet aux personnes en situation de handicap ayant subi une violation de leurs droits de s'adresser au Comité CDPH de l'ONU, ce qui n'est pas possible actuellement. Le comité a décidé de soutenir cette pétition, quia été remise au Conseil fédéral le 21 octobre 2022.

Au cours de l'année 2022, l'initiative pour l'inclusion était en préparation. Ce projet d'initiative fédérale a été lancé par les organisations Tatkraft, Fondation pour la démocratie directe, Inclusion Handicap et AGILE.CH. L'initiative pour l'inclusion charge le législateur de garantir l'égalité en droit et dans les faits pour les personnes avec handicap. Parallèlement, l'initiative entend répondre à deux préoccupations majeures pour garantir une vie autodéterminée : le droit à une assistance personnelle et technique et le libre choix du lieu et du mode de vie (ce qui va par ailleurs de soi pour toutes les personnes vivant sans handicap). En tant qu'association membre d'AGILE.CH, le Graap-Association via les membres de son comité a pu s'exprimer sur la première mouture du texte d'initiative. Le comité a décidé de soutenir l'initiative en récoltant des signatures et a promis un soutien financier aux initiants.

Manifestation du 9 mars: Plusieurs membres du Graap-Association ont assisté à l'« Action réveil de la Suisse : libre choix, inclusion et participation MAINTENANT ! » qui a eu lieu à Berne le 9 mars 2022. Cette action précédait de peu l'examen de la Suisse quant à sa mise en œuvre de la CDPH (Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées) par le comité CDPH de l'ONU. Le but de l'action était de réclamer une véritable mise en œuvre de la CDPH afin que l'égalité pour les personnes en situation de handicap soit garantie.

Maladie psychique et prison

Groupe de proches : 12 rencontres de proches avec une participation moyenne de 7 à 8 personnes présentes. Parmi ses invités, le Groupe de proches a accueilli Fabienne Furger, collaboratrice au Graap, chargée de projets en action communautaire, Cécile Tran Tien de la RTS pour l'émission « Mise au point » et le Dr Didier Delessert, médecin-chef du Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP).

Le collectif 59 : Créé en août 2021, le Collectif rencontre toujours plus d'échos et de soutien. Huit « Nouvelles » ont été publiées en 2022 autour de la situation de Christian, de Raphaël ou encore de la problématique du remboursement des frais médicaux aux détenus atteints de troubles psychiques. Avec plus de 700 adresses, notre fichier ne cesse de s'étoffer. Au niveau politique, nous avons notamment reçu le soutien du conseiller aux Etats Carlos Sommaruga et le conseiller national Baptiste Hurni a déposé une interpellation auprès du Conseil fédéral concernant l'article 59 du Code pénal.

Dans les médias : l'événement médiatique 2022 aura été l'émission « Mise au point » du 12 juin qui a suscité de nombreuses réactions. Plusieurs articles ont également été publiés dans les journaux romands, dont un article de Gilles Berreau dans Le Nouvelliste : « Le Valais condamné 5 fois pour des détentions illicites de malades », ainsi que l'article de Flavienne Wahli di Matteo dans 24 Heures sur la question des frais médicaux : « Le combat d'un détenu modifie une pratique discriminante ». Ce qui nous a permis de médiatiser le recours que nous avons gagné au Tribunal cantonal des assurances sociales à propos du remboursement des frais médicaux aux détenus atteints dans leur santé mentale.

Le Café Prison : 5 rencontres de préparation. La journaliste Flavienne Wahli di Matteo a animé pour la première fois ce café prison. L'événement a fait salle comble et peut être qualifié de grand succès.

Le Congrès du Graap: L'AMPP était présente avec un stand.

Forpolhand : le 17 mai, invitation à témoigner par visio-conférence au Forum romand de politique du handicap (FORPOLHAND) d'AGILE. Ce type de tribunes nous permet de faire mieux connaître l'action de l'AMPP et la situation des détenus sous article 59. C'est à la suite de cette intervention que Catherine Rouvenaz d'AGILE a activé son réseau politique et suscité l'interpellation parlementaire du conseiller national neuchâtelois Baptiste Hurni au plus haut niveau des autorités fédérales.

Les rencontres : après les années Covid, l'année 2022 de l'AMPP a été particulièrement riche en rencontres avec des professionnels des milieux médicaux, judiciaires, pénitentiaires, politiques. Nous travaillons aussi étroitement avec diverses organisations telles que la Ligue suisse des droits de l'Homme, section vaudoise, AGILE, ACAT. De plus en plus de détenus ou de proches nous contactent directement, signe que l'AMPP est de mieux en mieux connue parmi le public concerné.

En septembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir une nouvelle stagiaire en la personne d'Isabelle Bès.

L'AMPP en campagne : et pour finir, on ne peut pas évoquer l'année 2022 sans dire quelques mots de notre grand projet de campagne pour une Institution fermée en santé

mentale à la place de la prison. Depuis août 2022, un comité de pilotage travaille à une campagne de sensibilisation à grande échelle avec pour objectifs une vaste récolte de fonds et la création de relais à tous les niveaux : politiques, médicaux, judiciaires, etc.

Finances

Nos finances sont saines.

Le bilan du compte du Graap-A présente un capital de CHF 60'834.98 au 31 décembre. Le compte de pertes et profits se solde par un excédent de produits de CHF 2'674.61.

Le bilan du compte de l'Action Maladie Psychique et Prison présente un capital de CHF 141'842.78 comprenant une provision de CHF 5'000.- au 31 décembre. Le compte de pertes et profits se solde par un résultat d'exercice positif de CHF 130'457.61 au 31 décembre.

Notre responsable des finances, Huguette Wist (appelé Gus), est toujours fidèle au poste. Par son investissement bénévole généreux elle assure la santé financière de l'association. Un immense merci à Gus !

Mot du webmaster

Nous avons publié 88 articles (dont 23 articles concernant l'Action Maladie Psychique et Prison) et avons eu 7'300 visiteurs. Les visiteurs restent un peu plus longtemps sur le site que par le passé. Le site est bien référencé dans les moteurs de recherche ; les pages les plus visitées sont les Actualités, celles concernant AMPP et celle du Contact.

Le Comité remercie Damien Marquis (webmaster) pour son travail. Nous profitons de soulever l'important investissement de Jacqueline Couthon, responsable du site, et la remercions chaleureusement.

Collaboration avec la Fondation

Colette Brunner et Dominique Hafner se sont investies régulièrement au Conseil de Fondation du Graap-Fondation. Dominique a rejoint le Bureau du Conseil en janvier, suite au départ de deux membres. Elle s'est beaucoup investie pour le recrutement de la nouvelle directrice de la Fondation, Sandra Feal. Jacqueline Couthon a contribué au congrès du Graap-Fondation sur les Proches avec une participation active aux ateliers citoyens VD en tant que proche et membre de l'association, une intervention au congrès puis la participation au groupe de travail sur la charte des proches mis en place par la Coraasp. La collaboration avec la Fondation consiste aussi en formations données à l'extérieur, voir sous « formation ».

Formation

L'association a participé à plusieurs formations. Dominique est intervenue avec Marie Israël (alors employée de la Fondation) auprès des étudiants d'un CAS de santé mentale à la Haute Ecole de Travail Social de Lausanne (HETSL). Le sujet portait sur l'engagement associatif et ses bienfaits. Dominique a aussi participé à une table ronde à la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV) devant des étudiants en soins infirmiers de troisième année. Jacqueline et Dominique ont contribué, avec Fabienne Furger de la Fondation, à une formation donnée à

des élèves policiers. Le sujet portait sur la manière d'intervenir auprès de personnes en état de crise aigüe. Dominique est aussi intervenue avec Sandra Feal auprès d'une instance cantonale dans un cours sur le vécu direct des personnes concernés par un handicap psychique.

Divers

Jacqueline Couthon a témoigné sur le vécu et la souffrance d'une proche dans l'émission RTS Cœur à Cœur. Dominique Hafner est intervenue à la Ligne du Cœur sur le sujet du manque d'inclusion dans le monde du travail.

Conclusion

Les collaborations du Graap-Association avec AGILE.CH et le Graap-Fondation portent leurs fruits. Il en résulte de l'action politique et des formations. Mais notre force de frappe principale est l'Action Maladie Psychique et Prison (AMPP) qui milite pour les intérêts des personnes parmi les plus injustement traités. Un grand merci à notre équipe AMPP !

Nous remercions nos membres pour leur soutien fidèle.

Au nom de l'association,

Dominique Hafner, présidente